

Montréal, le 28 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : EGQ - Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec inc. du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
Dossier Régie de l'énergie : R-4303-2025**

Maîtres,

En vue de la tenue de l'audience le 3 décembre prochain, dans sa correspondance (pièce [B-0072](#)), EGQ souligne qu'aucun détail n'était fourni quant aux sujets ou recommandations des intervenants et que l'échéancier ne prévoit pas le dépôt d'une preuve écrite par ces intervenants.

Afin de se préparer adéquatement pour l'audience, EGQ demande à la Régie de requérir que les intervenants déposent chacun un mémoire écrit, au plus tard le 1^{er} décembre 2025, à 12h, identifiant les sujets qui seront abordés dans le cadre de leurs preuves respectives lors de l'audience ainsi que les recommandations qu'ils entendent formuler.

Considérant les délais très serrés pour l'examen de cette demande et considérant la réception par les intervenants des réponses à leurs DDR prévue ce vendredi 28 novembre, la Régie est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de demander aux intervenants de déposer un mémoire écrit pour le 1^{er} décembre 2025 comme le suggère EGQ.

Toutefois, en vue de faciliter le travail, la Régie demande aux intervenants de déposer un sommaire présentant les enjeux soulevés et les recommandations qu'ils entendent faire valoir dans le cadre de cet examen, au plus tard **lundi, le 1^{er} décembre, à 16 h.**

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss